



Je souhaite cloturer mes PERP contracter lors de mon mariage, div

Par **dsra**, le **07/11/2013 à 19:12**

BONJOUR,
J'ai contracté par l'intermédiaire de mon époux deux PERP , PLAN VERT AVENIR et PLAN VERT VITALIE. Je suis en cours de divorce et je souhaite solder ces deux plans, Selon les contrats je ne peux pas les solder car ils sont à vie et versement d'une rente à ma retraite. Compte tenu du montant versé, il faudrait que je vive 35 ans pour pouvoir toucher cette modique somme, étant infirmière en GERIATRIE , je vois bien que la moyenne d'age des femmes est de 89 ans.
A part les 3 clauses légal pour les cloturer est ce que le changement de statut matrimoniale rentre en ligne de compte.
Sachant que sur le forum, il y a eu des solutions positives mais le nom des sites n'est plus mentionnées
J'ai besoin de cette argent maintenant et non pas dans 25 ans, je suis mère célibataire et les fin de mois sont difficiles
Cordialement

Par **chaber**, le **07/11/2013 à 19:36**

bonjour
conditions du perp
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10259.xhtml>